

**Zeitschrift:** Revue Militaire Suisse  
**Herausgeber:** Association de la Revue Militaire Suisse  
**Band:** 45 (1900)  
**Heft:** 3

**Artikel:** Les artilleries à pied avec attelages et l'artillerie de position suisse  
**Autor:** Vallière, de  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-337744>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 17.03.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# LES ARTILLERIES A PIED AVEC ATTELAGES

ET

## **l'Artillerie de position suisse**

---

Sentant la nécessité de faire suivre l'armée de campagne par une artillerie puissante, plus mobile cependant que l'artillerie de siège, la plupart des Etats européens ont créé des détachements d'*artillerie à pied avec attelages* ou parcs mobiles de siège.

Le capitaine Weigelt dans son *Handbuch* de 1894 sur l'artillerie à pied allemande les définit comme étant destinés à rester en contact immédiat avec les troupes de campagne et à coopérer à l'action de ces troupes dans l'attaque des positions fortifiées, des ouvrages d'arrêt et des petits forts.

L'importance toujours plus grande donnée à la fortification du champ de bataille a encore étendu leur rôle, et toujours plus liés à l'armée de campagne, lui servant dans l'offensive et la défensive, ils sont en quelque sorte le modèle de ce que devrait être notre artillerie de position.

L'étude de leur organisation dans différents pays — surtout en Allemagne — pourrait donc fournir des indications sur la formation à donner à notre artillerie de position.

Une étude complète en serait intéressante, mais sortirait de notre cadre, aussi devons-nous nous borner à un court résumé.

### **Allemagne.**

L'artillerie à pied avec attelages est dotée des pièces suivantes<sup>1</sup>:

Le mortier de 21 cm. en bronze durci avec âme d'acier.

L'obusier de 15 cm. en acier nickel.

Le canon lourd de 12 cm. en bronze durci avec âme d'acier.

Cette artillerie est organisée en compagnies; chaque compagnie ne sert qu'une seule espèce de bouche à feu, savoir :

<sup>1</sup> *Revue d'artillerie*, tome 47, page 170.

4 mortiers pour les compagnies de mortiers ;  
 6 obusiers » » » d'obusiers ;  
 6 canons » » » de canons.

A chaque compagnie de mortiers sont affectées trois colonnes de munitions, et deux à celles d'obusiers.

Nous laissons de côté, comme intéressant moins directement notre artillerie, la composition de la batterie de mortiers de 21 cm.

Celle *d'obusiers de 15 cm.* est approvisionnée à 360 coups, soit 60 coups par pièce transportés dans deux caissons.

La batterie se compose donc de :

6 pièces ;  
 12 caissons ;  
 6 chars à plate-formes ;  
 1 chariot de batterie ;  
 1 forge ;  
 2 fourgons.

28 voitures.

L'obusier attelé pèse environ 2600 kg. soit 433 kg. par cheval. Dans la règle, il tire sur plateforme, exceptionnellement sans plate-forme.

Le projectile est l'obus brisant, du poids de 40 kg. environ.

La *batterie de canons de 12 cm.* transporterait, en lui supposant une composition analogue à celle d'obusiers, 120 coups par pièce.

Le poids de la pièce attelée est de 2770 kg.

Les hommes de ces compagnies sont armés du fusil modèle 1891 avec sabre-baïonnette d'artillerie modèle 71.

Un certain nombre de bataillons du train sont pourvus, dès le temps de paix, d'un groupe d'attelages destiné aux compagnies attelées et comprenant chacun :

1 premier-lieutenant ;  
 49 sous-officiers et soldats ;  
 7 chevaux de selle ;  
 44 chevaux de gros trait.

### **Autriche-Hongrie.**

A la mobilisation, l'artillerie de siège forme cinq groupes mobiles comprenant chacun plusieurs batteries de quatre obusiers de 15 cm.<sup>1</sup> avec 32 voitures diverses et un parc de munition de siège, comptant 67 voitures dont 58 caissons.

**Italie<sup>2</sup>.**

L'Italie a trois *groupes mobiles de siège* : Alexandrie, Plaisance, Mantoue.

Chacun de ces groupes comprend 9 batteries, savoir : 2 batteries de canons de 12 cm. à 8 pièces et 28 voitures, 157 chevaux.

2 batteries de mortiers de 15 cm. à 8 pièces, 20 voitures et 113 chevaux.

1 batterie d'obusiers de 15 cm. à 4 pièces, 34 voitures et 165 chevaux.

1 batterie de mortiers de 21 cm. à 54 voitures et 283 chevaux.

1 batterie de mortiers de montagne à 8 pièces et 140 bêtes de somme.

1 batterie de canons à tir rapide de 42 mm. à 6 pièces et 46 bêtes de somme.

1 batterie de mitrailleuses Gardner à 6 pièces et 28 bêtes de somme, soit au total 44 pièces, 278 voitures et 1537 chevaux.

Le groupe est servi par 4 compagnies commandées par un colonel avec un effectif total de 58 officiers et 2151 sous-officiers et soldats.

\* \* \*

On peut prévoir que l'emploi que les Boers ont fait de leurs canons de position pendant la guerre actuelle, augmentera l'importance des batteries lourdes et amènera des changements dans leur organisation, de façon à les rattacher plus étroitement à l'armée d'opération. Ces changements mériteront d'être suivis attentivement et peut-être fourniront-ils des indications utiles. En tous cas la comparaison de ce qui existe actuellement et de notre artillerie de position fournit déjà maintenant des points intéressants.

L'artillerie de position suisse n'a pas été créée pour coopérer aux opérations de l'armée de campagne; son organisation la force à se limiter à la défensive : Jusqu'en 1898 elle n'était pourvue d'aucun attelage. L'organisation du service prévoyant plusieurs poses pour les batteries, la rapprochait du reste davantage d'une artillerie de place que d'une artillerie mobile, et ça

<sup>1</sup> *Revue d'artillerie*, février 1899.

<sup>2</sup> *Streffleur militärische Zeitschrift*, novembre 1898.

n'a été qu'à force de suppositions, qu'on a pu lui faire prendre part aux grandes manœuvres.

Actuellement, la *division de position* se compose de 2 compagnies d'élite, et 3 compagnies de landwehr dont une est formée par des canonnières provenant des régiments de corps de l'artillerie de campagne, plus une compagnie du train avec 150 chevaux.

L'effectif réglementaire de la division est donc, officiers compris, de :

Etat-major . . . . .	3
5 compagnies à 170 hommes . . . . .	850
1 compagnie du train . . . . .	110
Total . . . . .	963

avec 21 chevaux de selle et 150 de trait.

Mais en réalité il y a un déchet d'environ 200 hommes sur les deux compagnies de landwehr correspondant à celles d'élite, de sorte que l'effectif total est de 760 hommes dont 480 à 500 seulement connaissant le service des pièces de position.

Si les effectifs sont plutôt faibles, le matériel est considérable et comprend 40 bouches à feu avec 79 voitures. En comparant ces effectifs à ceux des parcs mobiles italiens avec leurs 44 pièces et 2209 officiers, sous-officiers et soldats, ou aux batteries à pied avec attelages, de l'artillerie allemande, on voit que, question d'attelages à part, celles-ci disposent d'un personnel plus que double du nôtre.

Un personnel très nombreux est en effet une nécessité si l'on tient à la mobilité. Or puisqu'il ne peut être question d'augmenter les effectifs de notre artillerie de position, il faudrait, pour la rendre plus mobile, diminuer le matériel. Le diminuer de combien? La question ne peut être résolue ici. Mais il paraît évident que ce ne serait pas une perte si on la débarrassait d'une partie de son matériel, qu'on aurait sans doute déjà mis de côté si les crédits l'avaient permis.

La réduction du matériel admise, la solution qui paraît la plus en harmonie avec l'organisation actuelle de l'armée, consisterait à transformer les sept compagnies d'élite, non attachées aux fortifications du Gothard ou de St-Maurice, en *batteries de position avec attelages*. Ces batteries seraient armées soit de nos canons de 12 cm., soit d'obusiers plus puissants que ceux de l'artillerie de campagne. La proportion entre le nombre de batteries d'obusiers et celui de batteries de canons

dépendrait naturellement de la solution adoptée pour les obusiers de campagne. Les quatre compagnies du train prévues à l'organisation actuelle, renforcées de 150 chevaux environ, suffiraient à l'attelage des compagnies mobiles.

L'artillerie de position non mobile, en ce sens que comme c'était le cas de toute l'arme, jusqu'en 1898, elle ne disposerait pas d'attelages réglementaires, serait destinée à l'occupation de points importants préparés à l'avance ; elle servirait aussi de dépôt aux compagnies avec attelages et se composerait : 1<sup>o</sup> des sept compagnies de landwehr provenant des compagnies correspondantes d'élite et servant le même matériel que ces dernières ; 2<sup>o</sup> des quatre compagnies de landwehr provenant de l'artillerie de campagne et dont une partie des canonniers aurait servi dans les batteries d'obusiers, l'autre dans les batteries de canons, ce qui faciliterait grandement leur répartition aux différents calibres.

Les hommes ne seraient instruits qu'à une seule bouche à feu ; on gagnerait ainsi du temps pour le maniement du fusil ; l'instruction à la pièce y gagnerait aussi.

Le matériel serait complété par un certain nombre d'obusiers, remplaçant les mortiers de 12 cm. Une partie du matériel actuel encore utilisable resterait en réserve.

Organisées ainsi, les *batteries de position avec attelages* pourraient être utilisées par l'armée de campagne, qui, avec l'organisation actuelle, hésitera toujours à cause de leur manque de mobilité à emmener ses divisions de position, sauf dans quelques cas spéciaux. Mieux vaudrait, semble-t-il, un outil simple et léger, dont on pourrait se servir, qu'une machine si lourde et si compliquée qu'on hésite à l'employer.

Dans l'organisation de ces compagnies, comme dans celle de leurs colonnes de munitions, il y a bien des problèmes intéressants, qui n'ont pas même été effleurés. Peut-être, entre autres, celui de la traction mécanique s'y posera-t-il. Les expériences qui se font en grand actuellement au sud de l'Afrique et en Allemagne lui donnent en tous cas de l'actualité.

Malgré l'introduction de l'obusier de campagne, ce sera donc bien le problème de la réorganisation de l'artillerie de position qui se posera, plutôt que celui de sa suppression. Puisse la solution être trouvée dans un avenir pas trop éloigné.

DE VALLIÈRE  
Capitaine d'artillerie.